

20231222 La Croix

<https://www.la-croix.com/france/la-loi-immigration-acte-la-fin-de-l-hospitalite-20231221>

« La loi immigration acte la fin d'une politique de l'hospitalité »

Entretien

Au lendemain du vote de la loi sur l'immigration, le philosophe Guillaume Le Blanc (1) exprime son inquiétude. Il rappelle que l'hospitalité n'est pas qu'une indignation morale mais aussi une nécessité politique.

- Recueilli par Béatrice Bouniol,

réservé aux abonnés



La Croix : Quelle est votre réaction au vote de la loi immigration le 19 décembre ?

Guillaume Le Blanc : Ce vote est à la fois surprenant, au sens où l'on a tous assisté ébahis à la rupture d'une digue entre le gouvernement et la droite extrême. Le [Rassemblement national](#) a raison de revendiquer une victoire idéologique. Car, et c'est la première conséquence politique que je vois, il sera à l'avenir impossible de défendre un Front républicain contre lui. Nous avons en quelque sorte brûlé nos réserves d'indignation avec ce texte.

Mais le vote était aussi un peu prévisible. Depuis les années 1980, des discours ne cessent de réactiver la figure de l'étranger bouc émissaire, source de tous nos problèmes. Ils ont créé de toutes pièces un ennemi intérieur, jouant de la frontière entre un dedans et un dehors, entre nous et eux, dans le but de réactiver la Nation.

À lire aussi [Loi immigration : l'appel des associations chrétiennes contre le « fanatisme de l'indifférence »](#)

Ce qui me frappe aussi, c'est la distinction prépondérante entre [les étrangers qui travaillent](#) et les autres. C'est à travers la norme travail que s'exprime la préférence nationale, c'est elle qui permet de faire le tri entre les indésirables et les autres, à l'opposé d'une conception universelle du droit social. Comme si la réponse sociale cessait d'être prioritaire, alors même que l'on parle de personnes en grande précarité.

Comment comprenez-vous cette évolution ?

G. L. B. : Là encore, le glissement n'est pas nouveau. Depuis 40 ans, on a inversé la logique selon laquelle un travail ouvrait la possibilité d'un titre de séjour. Au contraire, on a fait du titre de séjour une condition d'obtention d'un travail, créant ainsi la trappe du travail au noir. Et on a soigneusement évité une question pourtant centrale : qu'est-ce qu'une société où certains travaillent, paient des impôts, sans disposer d'aucun titre juridique ?

Avec ce texte, la réponse nationale devient prioritaire sur la réponse sociale. C'est là que l'on peut, il me semble, parler d'une forme d'angélisme de droite : croire qu'il suffit de réarmer la nation et la souveraineté par des mesures restrictives pour faire disparaître les problèmes sociaux. Mais bien sûr ils vont perdurer et demeurer centraux, d'autant que les conditions d'obtention des [allocations](#) vont aggraver la précarité des immigrés.

À lire aussi [Pour les migrants, la foi mise à l'épreuve à l'arrivée en France](#)

Prenons l'exemple des [mineurs non accompagnés](#) dont la loi prévoit, et c'est heureux, de ne pas les placer en centres de rétention. Mais alors que certains départements refusent de les prendre en charge, comment ne pas voir que leur précarité extrême contribue à accroître leur dangerosité, faisant d'eux des proies pour les réseaux clandestins et augmentant le risque de passages à l'acte violents ?

Vous avez longtemps travaillé sur la notion d'étranger. Quelle définition vous semble sous-tendre ce texte de loi ?

G. L. B. : L'étranger, c'est avant tout celui auquel on refuse la pleine entrée. C'est ce geste, le refus de l'accueil et toutes les logiques qui le fondent, qui crée l'étranger. Il s'agit d'abord d'une catégorie apposée sur autrui. Personne ne se définit jamais de lui-même comme étranger mais, selon une culture d'origine, comme Syrien ou Afghan, par exemple.

À lire aussi [Immigration : la préférence nationale au cœur des débats](#)

Ce texte organise en outre une scission au sein du régime de l'étranger, entre ceux qui sont admissibles parce qu'ils travaillent et les autres. Il déplace la question de l'accueil vers celle du gouvernement administratif des étrangers, quitte à remettre en question le droit du sol. En ce sens, cette loi acte la fin d'une politique de l'hospitalité.

Pour quelles raisons ?

G. L. B. : Selon les usages antiques, l'hospitalité transforme l'étranger en hôte, en lui permettant de séjourner pour une période plus ou moins longue – toujours déterminée dans le temps. Un tel texte, en se centrant sur la gouvernance administrative des étrangers, relègue l'hospitalité du côté d'une simple indignation morale. C'est un recul alors que des associations comme Réseau Éducation Sans Frontières ont tenté depuis des années de politiser la question de l'hospitalité.

À lire aussi [Migrants : quatre questions sur notre rapport à l'hospitalité](#)

De fait, l'hospitalité est une notion hybride. D'un côté, elle est en effet une indignation morale, un impératif premier, anthropologique, religieux, qui fait que je ne peux pas ne pas

venir en aide à l'autre quand il est dans le besoin. C'est aussi dans mon intérêt de le faire. Car il faut toujours regarder l'hospitalité du côté de celui qui est accueilli mais aussi de celui qui accueille.

De l'autre, l'hospitalité n'existe que par une politique d'accueil. Comme l'avait déjà écrit [Jacques Derrida](#), cela demande de penser, non plus seulement l'hospitalité de l'hôte dans sa maison, mais celle d'une Nation qui accueille une population en son sein. La décision du département du Lot de créer une nouvelle allocation d'autonomie universelle va dans ce sens de repenser une politique d'accueil.

Comment retrouver le sens politique de l'hospitalité ?

G. L. B. : Il faut tout d'abord, résolument, maintenir l'idée d'un réalisme de l'hospitalité. Rappeler qu'elle est dans l'intérêt de celui qui est accueilli et de celui qui accueille. Qu'une société qui organise la sécurisation de l'étranger est une société bien plus en sécurité. Que l'hospitalité permet de bâtir un commun bien plus intéressant pour tous.

À lire aussi [Migrants : l'hospitalité est-elle inconditionnelle ?](#)

Ensuite, il s'agit de lutter contre l'hégémonie du discours de l'extrême droite sur ces questions. Et comment parvenir à le faire si ce n'est par l'éducation ? L'hospitalité doit être discutée collectivement, de manière rationnelle, au-delà des peurs. Dans des débats citoyens et à l'école.

À ce propos, il est grand temps de nous interroger sur l'intitulé même du ministère de « l'Éducation nationale ». Quelle place faisons-nous à l'histoire des autres avec un tel projet ? Pensons plutôt une éducation qui forme des citoyens à l'hospitalité du XXI^e siècle.

Il est l'auteur notamment de *Dedans, dehors : la condition d'étranger*, (Seuil, 2010) et de *La fin de l'hospitalité* (avec Fabienne Brugère, Flammarion, 2017).